

COMITE DES FETES DE LORMAYE
VIDE GRENIER – DIMANCHE 28 mai 2023
De 8 H A 18 H – Installation à partir de 7h30

Sur réservation / entrée gratuite

REGLEMENT INTERIEUR

Les exposants s'engagent à respecter le règlement intérieur :

- Le remboursement des frais d'inscription ne sera effectué qu'en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs,
- Le tarif des emplacements est fixé à 3 € le mètre exposé
- Etre inscrit auprès des organisateurs, respecter le périmètre prévu
- Ne pas vendre d'articles interdits par la loi
- Ne pas vendre d'animaux vivants ou morts
- Ne pas vendre de boissons, friandises ou alimentation
- Posséder une autorisation du comité des fêtes de Lormaye individuelle et nominative qui sera délivrée lors de l'inscription
- Chaque exposant est responsable de son emplacement et doit le rendre propre, les poubelles doivent être débarrassées
- Interdit aux Professionnels
- **GEL HYDRO ALCCOLIQUE OBLIGATOIRE SUR LE STAND**
- **En cas d'annulation suite aux directives préfectorales ou nationales,**
- **Remboursement des sommes versées.**

Dossier d'inscription : A retirer en mairie ou sur le site lormaye.fr

Pièces constituant le dossier d'inscription :

- Attestation d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée
- Photocopie de la pièce d'identité
- Règlement (chèque au nom du Comité des Fêtes de Lormaye)

Dépôt des dossiers

- **date limite d'inscription le 20 mai 2022** dans la limite des places disponibles.

ATTESTATION- INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Organisateur : Association __COMITE DES FETES DE LORMAYE

Adresse : _rue de la Tour - MAIRIE DE LORMAYE 28210

se déroulant le Dimanche **28 mai 2023** à LORMAYE

Je soussigné(e),

Nom:.....Prénom.....

Né(e) leà (département):..... (ville)

Adresse:.....

CP: Ville:

Tél: email:

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur:

- avoir pris connaissance du règlement intérieur
- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, (article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ euros pour l'emplacement d'une longueur de ____ mètres exposé.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Si besoin d'un reçu pour le règlement, merci de cocher la case (.....)

Nous vous l'adresserons à votre adresse mail (ne pas oublier de la noter)